

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

12.11.2019

Dossier complet le :

12/11/2019

N° d'enregistrement :

2019-6384

1. Intitulé du projet

Réaménagement de l'aire de stationnement dans le cadre de la réhabilitation du magasin LIDL, sur la commune de SAINT LONGIS (72)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LIDL BRETAGNE Direction Générale Liffré (DR20)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

LABBE Marion

RCS / SIRET

3 4 3 2 6 2 6 2 2 1 3 5 0 6

Forme juridique SNC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39.a	Terrain d'assiette d'une superficie de 13 530 m ² : Inférieure à 50 000 m ²
39.a	Surface plancher de 1 922 m ² : Inférieure à 10 000 m ²
41.a.	Aire de stationnement ouverte au public de 128 unités : Supérieur à 50 unités et plus

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société LIDL entreprend la réhabilitation de son magasin situé à l'Est du territoire communal de Saint Longis. Le projet se situe dans la continuité urbaine de la zone agglomérée de Mangers. Actuellement, le site est constitué d'un terrain déjà urbanisé (par l'actuel magasin LIDL) et d'un espace libre de construction en limite sud-est. L'opération prévoit la démolition du magasin LIDL et de son parking.

Sur le site de l'actuel magasin et de l'extension du site au Sud-est, la société LIDL envisage la restructuration de son magasin (nouveau bâtiment) et du parking d'accueil des clients (passage de 115 à 128 places). L'aire de stationnement sera donc réaménagée et agrandie, et la voie d'accès au site sera quant à elle préservée. Enfin, une surface de 5 830 m² d'espaces verts sera maintenue autour de la zone de parkings.

Les parcelles concernées par l'opération représentent une surface globale de 13 530 m².

Le nouveau bâtiment ainsi que le projet dans sa globalité ne sont pas soumis à la procédure "cas par cas". Seul le réaménagement du parking existant entre dans cette procédure (rubrique 41a).

4.2 Objectifs du projet

L'objectif premier du réaménagement et agrandissement du magasin LIDL est d'offrir aux clients un meilleur confort d'achat et aux salariés des conditions de travail améliorées grâce à un outil de travail plus performant et confortable. Ce nouveau bâtiment éco-responsable caractérise également la transition énergétique amorcée par LIDL. Le dynamisme du secteur et l'attractivité de l'entrée de ville de Mamers seront renforcés, tout en limitant l'évasion commerciale vers d'autres pôles extérieurs à la zone de chalandise grâce à un assortiment répondant aux attentes de la clientèle.

L'objectif du projet est de répondre au développement de l'offre dont les besoins sont croissants. La création de 128 places de stationnement (au lieu des 115 places actuelles) permettra d'accueillir la clientèle sans qu'il n'y ait saturation des places de stationnement disponibles, notamment lors des événements ou périodes engendrant une forte affluence.

Le site actuel, ayant plus d'une vingtaine d'années, possède un ouvrage de rétention des eaux pluviales non conforme à la réglementation actuelle qui sera supprimé et des espaces verts de faible qualité environnementale (gazons). Des objectifs forts ont été fixés concernant la gestion des eaux pluviales (limitation de l'imperméabilisation, infiltration et stockage) et l'aménagement des espaces verts (nombreuses plantations d'essences locales pour améliorer le potentiel d'accueil de la biodiversité).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux consiste en la :

- Démolition de l'actuel bâtiment et des voiries/parkings.
- Création de la nouvelle surface de vente. Aucun déblai ne sera exporté du site.
- Création de parkings en pavés drainants permettant l'infiltration des petites pluies (limitation de l'imperméabilisation des sols) et le stockage dans un massif de cailloux.
- Pose de grilles avaloirs et réseaux permettant la collecte et l'évacuation des eaux pluviales vers un bassin d'orage à sec.
- Mise en place de zones de décantation au niveau des avaloirs grilles permettant de retenir les particules grossières contenues dans les eaux de ruissellement.
- Réalisation de plantations d'arbres, d'arbustes et de zones enherbées.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La réhabilitation de l'aire de stationnement permettra la création de 128 places de parkings (soit 13 supplémentaires).

Le flux de clients est estimé à 800 par jour;

L'étude de trafic réalisée en Juin 2019 à l'intersection de la rue du Docteur Godard (RD2) montre une situation fluide et non saturée en heure de pointe. En situation future, l'intersection étudiée connaîtra une faible augmentation de son flux de l'ordre de 16 véhicules par heure.

L'équipe salariale est composée de 11 personnes (5 à 8 embauches prévues), mais le nombre d'employés par jour dépend des jours de la semaine, soit environ 11 personne par jour.

Les livraisons journalières (Poids Lourds) sont au nombre de 1 à 2.

La capacité d'accueil du parking a été dimensionnée afin de limiter les nuisances extérieures (stationnement à l'extérieur du site) lors des pics d'affluence lors des weekends et événements spécifiques.

L'ouverture du magasin à la clientèle s'effectue de 8h30 à 19h30 tous les jours, sauf le dimanche.

L'accès à l'aire de stationnement se fera par le nord du site, sur la base des voies actuelles.

Lors d'événements pluvieux, les pavés drainants favoriseront l'infiltration des eaux de ruissellements et le massif de cailloux créera un volume de stockage complémentaire pour les eaux pluviales. La vidange du massif drainant sera assurée par infiltration et par l'intermédiaire d'un système de drainage dirigé vers le bassin d'orage qui est projeté au sud du parcellaire.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Une déclaration Loi sur l'Eau a été déposée à la DDTM 72 en Août 2019 puis validée par les services de l'état. Une évaluation des incidences Natura 2000 y est détaillée en annexe 5. Le projet est connecté au site Natura 2000 "Vallée du Rutin, Coteau de Chaumiton, Étang de Saosnes et Forêt de Perseigne" via le réseau hydrographique, mais n'est pas inclus dans un périmètre Natura 2000. Le rejet d'eaux pluviales est le principal facteur pouvant avoir une incidence sur le milieu. Compte tenu de l'éloignement du site et des mesures compensatoires mises en place (infiltration notamment), le projet n'aura pas d'incidences sur ce dernier, notamment en matière de qualité des eaux.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface globale terrain	13 530 m ²
Surface plancher	1 922,55 m ²
Surface vente	1 273,12 m ²
Superficie globale voiries + parkings - dont dédiées aux places de parkings	5 777 m ² dont 1 714 m ²
Nombre places de stationnement	128 unités
Surface espace vert	5 830 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue du Docteur Godard
72 600 SAINT LONGIS

Parcelles cadastrales :
Section ZN n°78, 94p

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 0° 2 1' 2 1" E Lat. 4 8° 2 1' 0 9" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le projet Lidl à Saint Longis se compose :

- d'un bâtiment : surface de vente (1273,12 m²) et stockage (649 m²)
- d'une zone de stationnement de 1 717 m² disposant de 128 places.
- de voiries d'une surface de 4 063 m² avec un accès au site au nord
- d'un espace vert de 5 830 m² (soit 43 % du site)
- d'un ouvrage de rétention des eaux pluviales à sec (180 m³), une noue stockante (7 m³) et un massif de cailloux sous parkings en pavés drainant (40 m³).

Le permis de construire n'a pas encore été délivré.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Seule la ZNIEFF type 1 "520006742 Vallée du Rutin et plateau de Tesse" est reliée au projet via le réseau hydrographique, mais se situe en amont du projet donc ne sera pas impactée. Aucun espace naturel remarquable n'est recensé sur la zone d'étude. Le projet n'occasionnera aucun impact direct sur les ZNIEFF situées à proximité au vu de la distance et des mesures compensatoires mises en places.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun Arrêté de Protection du Biotope n'est présent sur la commune. Dans le département de la Sarthe, six arrêtés de protection du biotope sont en vigueur sur 9 communes et 10 cours d'eau.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Saint Longis n'est pas une commune littorale
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun parc ou réserve naturelle nationale n'est présent sur le département de la Sarthe. La réserve naturelle régionale la plus proche correspond au plateau et coteau de Tessé située à 3 km à vol d'oiseau du projet. La commune de Saint Longis appartient au Parc Naturel Régional de Normandie-Maine. Le projet sera réalisé de manière à ne pas impacter les qualités du PNR, et à respecter les engagements de la commune en termes de gestion des eaux pluviales.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un inventaire des zones humides conforme aux arrêtés de 2008 et 2009 a été réalisé sur les parcelles du projet en Juillet 2019. Sur la base de l'inventaire réalisé sur la zone d'étude (qui s'appuie sur la grille d'évaluation de l'hydromorphie des sols GEPPA et de la reconnaissance de la végétation), aucune zone humide n'a été identifiée sur le site : - Aucune espèce hygrophile n'a été recensée sur la zone d'étude ; - Les sondages réalisés montrent l'absence de traces d'hydromorphie

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site BASOL n'est recensé sur la commune de Saint Longis. La banque BASIAS qui fait l'inventaire des anciens sites industriels et d'activités susceptibles d'avoir généré une pollution recense 4 sites sur la commune de Saint Longis. Le site du projet n'est pas concerné.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il existe un captage d'eau potable et un périmètre de protection sur la commune voisine de Saosnes. Ce captage réalisé par forage est autorisé par arrêté préfectoral du 31 décembre 1991. Les périmètres de protection sont localisés sur le bassin versant de la Saosnette qui alimente la Bienne et rejoint la Sarthe en amont de Beaumont-sur-Sarthe.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site " ZSC FR5200645 - Vallée du Rutin, Coteau de Chaumiton, Étang de Saosnes et Forêt de Perseigne" est situé à 1,4 km à vol d'oiseau, et se trouve en amont des exutoires de l'opération. Ni le site du projet, ni les exutoires ne se situent dans cette emprise. Le projet n'aura aucune incidence sur un site Natura 2000 (annexe 5).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Château de Chéronne, sur la commune de Tuffé, est le site classé le plus proche situé à environ 30 km du projet. Au vu de la distance qui les sépare, aucune interférence visuelle n'est possible.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera raccordé au réseau d'eau potable. Aucun prélèvement d'eau in situ ne sera alors réalisé. La consommation sera uniquement liée aux usagers et salariés (sanitaires).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun déblai ne sera exporté du site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le parking du magasin LIDL étant existant, il n'est pas possible d'évaluer à posteriori son impact sur les habitats et sur la flore. Par son emplacement, la zone de stationnement n'impacte aucune continuité écologique. Le projet va engendrer la restructuration d'espaces verts ornementaux, avec de nombreuses plantations prévues. Les incidences sur les habitats sont donc temporaires, et très faibles. Les incidences sur la faune et la flore sont également très faibles, voire positives, puisque la qualité des futurs espaces verts permettra d'accueillir de nombreuses espèces (cortège de l'avifaune, petits mammifères...).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de stationnement étant située en dehors du périmètre du site Natura 2000 "Vallée du Rutin, Coteau de Chaumiton, Étang de Saosnes et Forêt de Perseigne", aucun impact n'aura lieu sur les habitats de celui-ci. A l'inverse, il peut engendrer des perturbations sonores pour les espèces présentes, notamment l'avifaune. Avant mesures d'évitement, réduction et compensation, ces incidences sont considérées modérées (voir annexe 5).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet, situé en zone UAa du PLU, est dédié à l'accueil des activités qui ne sont pas raccordées au réseau d'assainissement collectif et où les installations d'assainissement autonomes sont autorisées. Le site d'étude est déjà urbanisé en partie par le magasin actuel et n'a donc pas fait l'objet d'exploitation agricole. Seule l'extension au Sud est située sur une prairie non cultivée d'une surface de 6000 m ² environ. Cette prairie est enclavée entre les zones déjà urbénisées de Mamers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La fréquentation journalière en semaine sera en moyenne de 800 clients et 11 salariés viennent en moyenne chaque jour en voiture. La proximité des chemins (trottoirs, cheminements) permettra des déplacements doux. Le projet borde un des axes majeurs de déplacement de la commune, dont le trafic est largement supérieur à celui généré par le magasin. L'étude de trafic réalisée pour le projet LIDL conclue à 16 véhicules supplémentaires par heure.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le passage des véhicules sur le parking du LIDL ne sera pas la source principale de bruit pour les habitations les plus proches (moins de 50 m). En effet, le site est situé dans une zone d'activités et près d'un axe routier départemental (RD311 voie de contournement de Mamers) qui génère davantage de circulation et de passage. Le déplacement des véhicules sur le parking sera relativement lent, générant ainsi moins de nuisances sonores.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'éclairage interviendra entre 5h30 et 20h.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au maximum, la zone de stationnement peut accueillir simultanément 128 voitures. Les déplacements qui se résument de la route départementale à la zone de stationnement sont donc réduits. Le parking n'est pas couvert et permet ainsi une bonne ventilation du site et un renouvellement rapide de l'air. Les effets sur la qualité de l'air sont donc faibles.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le parking engendre des rejets d'eaux pluviales. Une gestion des eaux pluviales a été mise en œuvre pour tamponner ce rejet. Les places de parkings seront réalisées en pavés drainants favorisant ainsi l'infiltration des eaux de ruissellements lors d'épisodes pluvieux. Le stockage des eaux sera assuré dans le massif de cailloux situé sous les parkings, dans une noue stockante au nord-est ainsi que dans un bassin à sec au point bas du site pour les pluies plus intenses.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Actuellement, le site actuel est équipé d'une installation autonome de traitement des eaux usées. Le nouveau bâtiment sera quant à lui raccordé au réseau public d'évacuation des eaux usées (réseau séparatif) de la commune de Mamers – Saint Rémy des Monts (Code SANDRE : 047218050002), dont la station d'épuration est suffisamment dimensionnée.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'intégralité des déchets générés en supermarché sont récupérés par les camions livrant le supermarché afin d'être traités en direction régionale. 70% sont actuellement recyclés, avec l'objectif d'atteindre 90%. La société LIDL est engagée dans une démarche "zéro déchet" et certifiée ISO 50001.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Empty response area for question 6.2.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Empty response area for question 6.3.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Afin d'éviter et réduire l'incidence du projet (incluant le parking) sur la qualité des milieux aquatiques, des mesures de gestion ont été mises en place à savoir :

- la limitation de l'imperméabilisation du projet fixée à 57% (correspondant globalement à l'imperméabilisation actuelle du site)
- la mise en place de techniques spécifiques de régulation des eaux pluviales (pavés drainants et massif de cailloux assurant l'infiltration des eaux) qui assurent la gestion qualitative et quantitative des eaux de ruissellements des zones de parkings.

A l'échelle du site, le stockage des eaux sera complété par une noue stockante au nord-est et un bassin d'orage à sec situé au sud du projet permettant de stocker les volumes d'eau en trop-plein (en cas d'épisodes pluvieux importants) et de se prémunir contre les pollutions ponctuelles (vanne de fermeture et cloison siphonée). La pollution sera stoppée dans la zone de stockage sans risque de déversement vers le milieu naturel.

Jusqu'à présent, seul un bassin d'orage non conforme à la réglementation actuelle était existant sur le site, et sera supprimé dans le cadre de cette opération. L'aménagement permettra donc une amélioration conséquente de la gestion des eaux pluviales par rapport à la situation actuelle avec la présence d'un dispositif d'infiltration et d'épuration avant un rejet vers le réseau communal.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de réaménagement du magasin LIDL de Saint-Longis engendrera un agrandissement de sa zone de parking (115 à 128 places). Ce projet, réalisé dans une logique d'optimisation du foncier, permettra une diminution des incidences du site sur les rejets des eaux pluviales, étant donné qu'aucune gestion des eaux pluviales conforme à la réglementation actuelle n'est existante à l'échelle du site.

Les incidences du projet, après mesures d'évitement, de réduction et de compensation sont très faibles, voire positives pour certaines thématiques (qualité du milieu récepteur par exemple).

Au vu de l'ensemble de ces éléments, nous estimons qu'il n'est donc pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° d), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

LIFFRE

le,

12/11/2019

Signature



DIRECTION REGIONALE LDL
Service Immobilier
4 rue Edmé Mariotte - Beaugé 2
35340 LIFFRE
Tél. 02 23 25 50 87

